

**SERVICE COMMUN DE SECRETARIAT DE MAIRIE
PORTE PAR LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN
ENTRE
LA COMMUNE D'AILLEUX
ET
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

Entre

Loire Forez agglomération, représentée par son vice-président, Monsieur Patrick ROMESTAING, autorisé aux fins des présentes, en vertu de l'arrêté n° 2020ARR000430 en date du 20 juillet 2020 lui donnant délégation, ci-après dénommée « Loire Forez agglomération », d'une part,

Et

La commune d'Ailleux représentée par son maire, Monsieur Alban FONTENILLES, dûment autorisé à cet effet par délibération n° 26 -2022 du 8 septembre 2022, ci-après dénommée « la commune », d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-2, VU les statuts de la Communauté,

Vu la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie en date du 18 décembre 2019,

Rappel de l'objet de la convention

La convention susvisée a pour objet, conformément à l'article L5211-4-2 du CGCT, l'adhésion de la commune au service commun, chargé de l'exercice des missions dévolues à la fonction de secrétaire de mairie.

Elle précise les modalités de création et d'organisation du service commun ainsi que les conditions d'installation des agents exerçant ces missions au profit de chaque commune adhérente du service, pour leur bonne administration.

Objet de l'avenant n°1 :

Article 1 - Le dernier alinéa de l'article 2 « Situation des agents exerçant leurs fonctions dans le service » de la convention est modifié comme suit :

Compte tenu des besoins réévalués par la commune, la quotité horaire hebdomadaire de l'agent en place évoluera de 18,5 h à 20 h à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 2 : Les autres termes de la convention demeurent inchangés

Fait à AILLEUX, le 23 septembre 2022

Pour la commune de
Ailleux

Le Maire
Alban FONTENILLE

Pour Loire Forez agglomération
Pour le président, par délégation,
Le vice-président en charge des ressources
humaines, des coopérations et des mutualisations
Patrick ROMESTAING



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200024-20220923-26-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022